

République Française

Département : SAONE-ET-LOIRE - Arrondissement : Mâcon  
CHANES - COMMUNE

## Séance du mardi 03 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	10	11
Date de la convocation : 29/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois février deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Dominique DEBAUX

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCHE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU  
Représentés : Muriel WOLKOWICKI représentée par Brigitte DARMEDRU

Excusés :

Absents : Anthony ALVES DA COSTA

Secrétaire de séance : Ingrid LAFOREST

**DE\_2026\_02 - Objet : SALLE DE DANSE : MISE EN PLACE D'UN TARIF EXCEPTIONNEL DE LOCATION**

La salle Christian PERRIN, salle de danse, située au-dessus de la salle du foyer club est exclusivement réservée, à titre gratuit, à l'association de danse chânoise : Top Dance.

Des particuliers de la commune souhaitant organiser des cours de relaxation et de méditation ont fait une demande auprès de la mairie pour occuper cette même salle. Ces cours seraient ouverts au public et reposeraient sur du bénévolat de la part des organisateurs.

Le maire indique qu'il est nécessaire de délibérer pour ce type de location.

**LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de mettre en place un tarif exceptionnel pour cette dite location à hauteur de 5.00 € par jour de présence. Ce tarif est forfaitaire et comprend l'occupation de la salle et la consommation d'électricité.

**PRÉCISE** qu'un contrat de location sera effectué trimestriellement avec toutes les dates d'occupation mentionnées et que la facturation sera établie à la fin de chaque période, **PRÉCISE** que les organisateurs devront fournir une attestation de responsabilité civile comme tout particulier louant une salle communale.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
 Brigitte DARMEDRU.